

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **20 janvier 2025 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents :

- M. Tyler Cook, conseiller du district 1
- Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
- Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
- Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences :

- M. Luc Brisebois, maire
- Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présentes : la greffière adjointe et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 16 décembre 2024
 - 3.2. Séance extraordinaire du 16 décembre 2024
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2024)-A-88 établissant les taux de taxes pour l'année 2025 - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Convention collective de travail entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) et la Ville de Mont-Tremblant - autorisation de signature
 - 6.3. Augmentation salariale du personnel-cadre et hors cadres et modification de l'annexe 1 de la Politique de la Ville de Mont-Tremblant relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Listes des comptes à payer
 - 7.2. Liste des engagements
 - 7.3. Projets 2025 - mode de financement des dépenses
 - 7.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 503 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2025
 - 7.5. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2024
8. URBANISME (aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Utilisation de chemins de détour pour des travaux du ministère des Transport et de la Mobilité durable - autorisation
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événement
- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière adjointe; il est 19 h.

CA25 01 001 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA25 01 002 3.1. Séance ordinaire du 16 décembre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 01 003 3.2. Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

4. RÈGLEMENT

CA25 01 004

4.1. Règlement (2024)-A-88 établissant les taux de taxes pour l'année 2025 - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, madame la conseillère Roxanne Lacasse a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2024)-A-88 établissant les taux de taxes pour l'année 2025*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA25 01
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA25 01
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des communications et des relations citoyennes					
2024-69	Marceline Deguire	Régulier	Commis réceptionniste	6 janvier 2025	Départ de la détentrice du poste
Service des infrastructures					
2024-72	Jérémy Patry	Temporaire	Journalier-chauffeur-opérateur	16 décembre 2024	Selon les besoins opérationnels
2024-67	Daniel Fleurent	Temporaire	Préposé patinoire	29 décembre 2024	Selon les besoins opérationnels

CA25 01 005

6.2. Convention collective de travail entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) et la Ville de Mont-Tremblant - autorisation de signature

CONSIDÉRANT le Plan stratégique 2024-2029 de la Ville de Mont-Tremblant, plus particulièrement la 6^e aspiration laquelle vise à créer une culture de travail épanouissante, notamment en augmentant la capacité d'attraction et de rétention des employés entre autres en actualisant leurs conditions de travail;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) se sont entendus sur les termes du renouvellement de la convention collective;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'approuver la convention collective de travail entre la Ville de Mont-Tremblant et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN);

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, la directrice générale, le directeur du Service des ressources humaines et une conseillère ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail entre la Ville de Mont-Tremblant et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 01 006

6.3. Augmentation salariale du personnel-cadre et hors cadres et modification de l'annexe 1 de la Politique de la Ville de Mont-Tremblant relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de miser sur une équipe de cadres et hors cadres mobilisée pour offrir des services de qualité et assurer l'évolution performante de l'organisation;

CONSIDÉRANT que la structure salariale du personnel-cadre adoptée le 18 décembre 2017 par la résolution CA17 12 313 comporte des échelles salariales avec minimum et maximum pour chacune des classes et qu'elle est indexée annuellement;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

CONSIDÉRANT que le conseil fixe le pourcentage attribuable à l'ajustement de la structure salariale du personnel-cadre et des hors cadres;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser que :

- le pourcentage de l'ajustement de la structure salariale et l'ajustement salarial des hors cadres soit fixé à 2 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, et que les classes de la structure salariale du personnel-cadre (excluant les hors cadres) soient ajustées en conséquence;
- le pourcentage de l'ajustement de la structure salariale et l'ajustement salarial des hors cadres soit fixé à 3,52 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, et que les classes de la structure salariale du personnel-cadre (excluant les hors cadres) soient ajustées en conséquence;
- deux jours de congé supplémentaires pour la période de vacances du temps des Fêtes soit ajouté à l'annexe 1 de la Politique de la Ville de Mont-Tremblant relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA25 01 007

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 au montant de 455 583,78 \$ et pour le mois de janvier 2025 au montant de 37 139,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 01 008

7.2. Liste des engagements

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 529 612,42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 01 009

7.3. Projets 2025 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CA24 12 265 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 le programme triennal des immobilisations des années financières 2025, 2026 et 2027;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les modes de financement des dépenses en regard des immobilisations retenues pour l'année 2025, comme suit :

Description	Budget	Financement
Îlot sportif Érik Guay - Réhabilitation du terrain multisports et mise à niveau de la piste d'athlétisme	1 500 000 \$	Règlement d'emprunt
Garage municipal - Plans et devis de réaménagement du stationnement et de l'agrandissement du stationnement + travaux en 2026	23 250 \$	
Service incendie : Dossier décontamination	300 000 \$	Excédent de fonctionnement
Gestion des actifs - bâtiments	66 025 \$	
Lac Tremblant - Remplacement des quais flottants existants	200 000 \$	

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

Réfection pont piste multi-fonctionnelle - Près du chemin au Pied-de-la-Montagne	150 000 \$	
Surface de terrain de pickleball - Parc Daniel-Lauzon	60 000 \$	
Garage municipal - Remplacement du réservoir eau chaude + augmentation de la réserve	5 580 \$	
Aménagement de sites pour conteneurs	3 720 \$	
Installation de balançoires avec surface réglementaire - Parc du Voyageur	35 000 \$	
Reconstruction complète d'un tamis à la sablière	2 026 \$	
Reconstruction du support à équipement d'hiver dans la cour du garage municipal	1 860 \$	
Parc Daniel-Lauzon - Remplacement du plancher de caoutchouc	15 000 \$	
Aménagement d'une salle dans la bibliothèque Samuel-Ouimet	20 000 \$	
Programme fonctionnel et technique (PFT) rénovation casernes	70 000 \$	
Oriflammes	4 815 \$	
Pavage et trottoir - Chemin du Village	270 000 \$	
Acquisition de véhicules et machinerie pour maintien de la flotte de véhicules	122 295 \$	
Acquisition d'un véhicule pour le coordonnateur des parcs et espaces verts	19 335 \$	
Système de relèvement immédiat - Détection de menaces rançongicielles	19 808 \$	
Matériel informatique 2025	23 250 \$	Fonds de roulement
Remplacement de batteries - Salles de serveurs	5 282 \$	
Remplacement des portables des conseillers	5 282 \$	
Ordinateurs de remplacement en cas d'urgences (bris, non fonctionnels, volés, etc.)	2 113 \$	
Véhicule - prévention (remplacement) Ford Escape hybride/Outlander	65 000 \$	
Remorque sauvetage fermée	25 000 \$	
Pavage et trottoir - Chemin du Village	630 000 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 01 010

7.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 503 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2025

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 503 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Description	Pour un montant de \$
(2009)-A-22	Acquisition du poste de police	410 300 \$

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

(2013)-136	Mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler	178 200 \$
(2014)-138	Travaux pour l'aménagement d'un complexe aquatique	1 689 500 \$
(2015)-146	Travaux pour l'aménagement de l'espace public	396 700 \$
(2016)-150	Acquisitions d'immeubles pour la réalisation des PPU du Village et du Centre-Ville	142 800 \$
(2016)-148	Réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux	854 700 \$
(2017)-153	Réalisation de travaux de réfection de trottoirs	137 300 \$
(2017)-A-50	Réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du Village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord	464 100 \$
(2019)-167	Réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux	517 300 \$
(2019)-171	Acquisition d'un immeuble à des fins industrielles	1 537 600 \$
(2019)-A-58	Réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire et de jeux d'eau au Parc Daniel-Lauzon et de construction d'un bâtiment de service au Parc du Centenaire	174 500 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros (2013)-136, (2014)-138, (2015)-146, (2016)-150, (2016)-148, (2017)-153, (2017)-A-50, (2019)-167 et (2019)-A-58, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONT-TREMBLANT

470, RUE CHARBONNEAU

MONT-TREMBLANT, QC

J8E 3H4

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros (2013)-136, (2014)-138, (2015)-146, (2016)-150, (2016)-148, (2017)-153, (2017)-A-50, (2019)-167 et (2019)-A-58 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 01 011

7.5. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2024

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2024 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides regroupe depuis le 1^{er} janvier 2019 les six villes et municipalités suivantes : Mont-Tremblant (incluant Lac-Tremblant-Nord), Labelle, Mont-Blanc, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides totalisant un déficit anticipé de 321 481 \$, dont 73 767 \$ est imputable à la Ville de Mont-Tremblant;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour la somme de 67 \$, soit 10 % du déficit anticipé imputable à la Ville de Mont-Tremblant, pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242, déduction faite du montant de 7 310 \$ déjà payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA25 01 012

9.1. Utilisation de chemins de détour pour des travaux du ministère des Transport et de la Mobilité durable - autorisation

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) planifie des travaux de remplacement des luminaires profilés SHP existants sur les lampadaires par des luminaires homologués au DEL sur les routes 117 et 327 et sur la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT que ces travaux engendreront la fermeture de la direction nord de la route 327 (approche nord du carrefour giratoire), la fermeture de la bretelle de la sortie 116 de la route 117 vers la rue Léonard (route 327), la fermeture de la bretelle d'entrée de la route 327 vers la route 117 sud et la fermeture de la bretelle du carrefour giratoire Vaillancourt/117 (approche ouest, direction ouest);

CONSIDÉRANT que durant la fermeture de ces voies d'accès, le MTMD devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour;

CONSIDÉRANT que le MTMD identifie les chemins suivants comme étant les routes municipales à utiliser comme chemins de détour :

- chemin du Village;
- rue Lalonde;
- rue des Pionniers;
- chemin de la Vieille-Ferme;

CONSIDÉRANT qu'au moment venu, la fermeture des voies et l'utilisation de chemins de détour par le MTMD devra être déterminée en fonction des dates de travaux fournies par la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) à utiliser les chemins de détour, durant les travaux de conversion de l'éclairage vers la technologie DEL, sous réserve de la confirmation des dates des travaux;

D'exiger que les dommages créés par l'afflux supplémentaire de circulation sur les chemins municipaux soient réparés, après travaux, aux frais du MTMD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Billie-Jeanne Graton.

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2025

CA25 01 013

11.1. Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Date	Lieu
Journée familiale hivernale	Chevaliers de Colomb	2 février 2025, 9 h à 15 h	Parc Daniel-Lauzon et accès à la voie publique au lac Moore

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE (aucun sujet)

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CA25 01 014

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Lejla Sabic
Greffière adjointe